

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

## 1. GÉNÉRALITÉS

Le présent règlement détermine les règles générales relatives aux conditions de participation du concours « Un porte-bouteilles de luxe » par e-Luscious België SA sur son site internet et par d'autres canaux en ligne et hors ligne.

- 1.1. Le présent règlement énonce les conditions de l'action « Un porte-bouteilles de luxe » (ci-après dénommée « l'Action »).
- 1.2. L'Action ne fait l'objet d'aucun soutien ni affiliation en lien avec les réseaux sociaux. Vous partagez vos données avec e-Luscious België SA.
- 1.4. L'Action se déroule selon les règles suivantes.

## 2. PARTIES

- 2.1. L'Action est organisée par e-Luscious België SA agissant sous le nom de « bourseduvin.be », établie à Bosstraat 71 boîte 3C, 3560 Lummen et enregistrée sous le numéro d'entreprise 0452.083.148 (ci-après dénommée « bourseduvin.be »).
- 2.2. Toute personne physique domiciliée en Belgique et disposant d'un domicile ou d'une résidence fixe où elle est inscrite comme occupant (ci-après dénommée « le Participant »).
- 2.3. Le Participant doit être âgé d'au moins 18 ans.

## 3. PARTICIPATION

- 3.1. L'Action se déroule du 12/11/2024 au 02/01/2025 inclus.
- 3.2. Pour participer, le Participant doit répondre correctement à la question du décalage.
- 3.3. L'Action aura 2 gagnants.
- 3.4. Les gagnants sera déterminé par la réponse correcte à la question décalée. Si ce n'est pas le cas, les personnes la plus proche gagnera. Si plusieurs personnes ont la bonne réponse, le gagnant sera déterminé par le temps de réponse le plus rapide.
- 3.5. Les collaborateurs et membres de bourseduvin.be, ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer.
- 3.6. Le gagnant sera informé par e-mail au plus tard le 31/01/2025.
- 3.7. Le gagnant sera contacté pour confirmation. Il disposera de 72 heures pour réagir. Passé ce délai, il perdra le droit au prix et un nouveau gagnant sera désigné.

## 4. PRIX

- 4.1. Le prix se réfère un porte-bouteille Classic et un porte-bouteille Industrial.
- 4.2. Le prix reçu par le gagnant dans le cadre de la promotion n'est pas échangeable contre une somme d'argent, un autre produit ou un prix. La non-acceptation du prix, pour quelque raison que ce soit, ne peut donner lieu à l'attribution d'une contrepartie monétaire ou autre.
- 4.3. En cas de bris du prix, le gagnant recevra un prix de remplacement : soit le un porte-bouteille Classic et un porte-bouteille Industrial, soit un un porte-bouteille Classic et un porte-bouteille Industrial de la même valeur.

## 5. VIE PRIVÉE

- 5.1. bourseduvin.be collectera les données à caractère personnel suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail et adresse postale. Les données à caractère personnel fournies par le Participant dans le cadre de sa participation seront traitées et conservées de manière confidentielle et/ou traitées conformément à la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.
- 5.2. La participation au concours implique le traitement des données à caractère personnel du Participant, afin que bourseduvin.be puisse, par exemple, informer le Participant sur le déroulement du concours. Ces traitements seront exécutés conformément à la déclaration de confidentialité et à la déclaration relative aux cookies de bourseduvin.be. La déclaration de confidentialité de bourseduvin.be peut être consultée sur <https://www.bourseduvin.be/privacy>.

## **6. RESPONSABILITÉ**

6.1. bourseduvain.be se réserve le droit de modifier, compléter ou arrêter à tout moment l'Action ou les conditions de l'Action sans préavis.

6.2. bourseduvain.be ne peut être tenue responsable de pertes, retards ou pannes techniques, quelle qu'en soit la forme, causés par un fournisseur internet ou un tiers.

6.3. La participation à l'Action implique, de la part du Participant, l'acceptation du contenu du présent règlement ainsi que des décisions que bourseduvain.be serait tenue de prendre en cas de force majeure pour garantir le bon déroulement de l'Action.

6.4. bourseduvain.be se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le concours à tout moment et devant toute juridiction si elle y est contrainte pour des raisons légales ou des raisons impérieuses d'autorégulation, sans que les Participants aient droit à une quelconque compensation ou indemnité.

6.6. En participant à l'Action, le Participant marque son accord avec les conditions de l'Action susmentionnées.

## **7. PLAINTES ET/OU QUESTIONS**

Toute plainte ou question concernant l'Action peut être adressée (par écrit) à bourseduvain.be :

Bosstraat 71, boîte 3C

3560 Lummen

Belgique

[contact@bourseduvain.be](mailto:contact@bourseduvain.be)